

ÉDITO

Chère adhérente, cher adhérent,

Mardi dernier, un patient m'a interpellé sur notre actualité :

 Des millions d'euros injectés, un nième plan d'urgence, encore de nouvelles lois! Pourtant on dirait que rien ne va et surtout que rien ne change chez vous.

Franchement, en tant que patient et en tant que citoyen, je ne comprends pas ce qui se passe.».

Que lui aurais tu répondu à ma place ?

Tu trouveras ici ce que nous avons fait ces dernières semaines précisément pour que ça change, pour le personnel soignant et pour les patients.

Ce sont quelques réponses aux questions que se pose ce patient, et probablement beaucoup d'autres.

Comme tu le sais, l'heure est très grave.

N'hésite pas à me contacter pour partager tes réactions et tes propositions.

Nous avons besoin de la contribution de chacun et de l'engagement de tous !

Emanuel LOEB
Président Jeunes Médecins
president@ieunesmedecins.f



SOMMAIRE

- COMMUNIQUÉS DE JEUNES MÉDECINS
- ILS PARLENT DE NOUS
- NOS CONTRIBUTIONS À LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE ET MINISTÉRIELLE
- ACTUALITÉS IURIDIOUES
- NOS PARTENAIRES
- ZOOM SUR...
- REPORTAGES VIDÉO
- DONNE-NOUS TON AVIS !

COMMUNIQUÉS DE JEUNES MÉDECINS

- De l'injustice à la mise en danger de vos soins 26/09/2022
- Jeunes Médecins dit non au dé-remboursement des arrêts de travail obtenus en téléconsultation ! 27/09/2022
- Décompte du temps de travail des médecins et internes : devant le silence des hôpitaux, Jeunes Médecins saisit le Tribunal administratif 28/09/2022
- Le Gouvernement veut limiter l'intérim médical ? Qu'il revalorise les carrières hospitalières ! 30/09/2022
- Jeunes Médecins et stane concluent un partenariat pour améliorer le quotidien des médecins libéraux et favoriser l'accès aux soins ! -03/10/2022
- Reclassement des praticiens hospitaliers : audience en Conseil d'État le 7 octobre 2022 - 04/10/2022
- Les jeunes médecins et pharmaciens rejoignent l'ISNI et appellent à la mobilisation le 14 octobre 11/10/2022
- Reclassement des praticiens hospitaliers: les conclusions très surprenantes du rapporteur public au Conseil d'État - 11/10/2022
- L'Assemblée nationale met un coup d'arrêt aux téléconsultations utiles à nos patients - 14/10/2022

ILS PARLENT DE NOUS





Source: https://www.dna.fr/actualite/2022/09/28/tempsde-travail-des-medecins-le-syndicat-jeunes-

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actus-medicales/esante/deremboursement-des-universitaires-de-strasbourg arrets-de-travail-en-teleconsultation-une-



Source .

https://www.lefigaro.fr/conjoncture/santeles-internes-en-medecine-appeles-a-la-greve-le-14-octobre-20221004



Source :

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actusmedicales/esante/la-fin-des-teleconsultations-domicile-le-vote dun-amendement-surprise-au-plfssjette-le-trouble-dans

NOS CONTRIBUTIONS À LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE ET MINISTÉRIELLE

La réforme du système de santé fait l'obiet de débats houleux, de centaines d'amendements et même de l'utilisation de l'article 49.3.

Pendant ce temps, Jeunes Médecins continue à questionner, saisir les tribunaux, proposer des solutions, participer à des actions menées avec d'autres syndicats représentants du secteur.

Si tu as des remarques ou des propositions, contacte Mélina notre Directrice des Affaires Publiques

Le Conseil national de la refondation = d'abord on décide, ensuite seulement on discute?

Jeunes Médecins s'est engagé dans le processus de concertation annoncé par le Ministre de la Santé et de la Prévention en participant au lancement du Conseil National de la Refondation le 3 octobre au Mans.

Objectif : que la nouvelle génération soit totalement partie prenante des futures réformes du système de santé!

Et voilà que le budget de l'Etat alloué au système de santé pour 2023 a été fixé avant même de démarrer la fameuse concertation sur les politiques à

De quoi se poser des questions peut-être même se désengager de ce qui ressemble à une parodie de démocratie participative !

PLFSS 2023, erreur de diagnostics et donc de traitements!

Tu as forcément entendu parler du PLFSS - le Projet de loi de financement de la sécurité sociale - récemment présenté à l'Assemblée Nationale

Que prévoit ce projet de loi ?

Il détaille les propositions du Gouvernement pour les dépenses relevant du budget de la sécurité sociale et de ses 6 branches (maladie, retraite, accidents du travail, famille, recouvrement, autonomie).

Le PLFSS pour l'année 2023 prévoit notamment l'interdiction de l'intérim médical pour les jeunes médecins, la création d'une 4e année d'internat en zone sous-dotée pour les étudiants de la spécialité médecine générale, l'obligation d'avoir deux professionnels de santé de chaque côté de l'écran pour réaliser une téléconsultation, etc

Autant dire que les impacts sur l'exercice de nos métiers, voire sur nos vies privées, sont majeurs!

Comment Jeunes Médecins agit-il ?

En envoyant des propositions d'amendements à tous les députés et sénateurs, pour améliorer le texte et limiter les conséquences désastreuses de certains articles sur notre profession!

Ainsi, nous avons demandé le retrait des articles sur la 4e année d'internat,

sur l'intérim médical, ou encore sur la limitation de la téléconsultation. Nous avons également déposé des amendements pour obtenir la suppression de la clause de non-concurrence ou encore l'ouverture de l'IESPE aux praticiens contractuels!

Le débat sur ce texte va se poursuivre à l'Assemblée nationale puis au Sénat jusqu'à la mi-novembre.

Jeunes Médecins restera mobilisé jusqu'au bout!



ACTUALITÉS JURIDIQUES

Consulte notre rubrique juridique et les questions les plus fréquentes

Tu y trouveras les réponses déjà apportées à d'autres adhérents

Pose-nous les guestions auxquelles tu n'auras pas trouvé de réponse via act, nous te répondrons gratuitement !

Reclassement des praticiens hospitaliers

Après 2 ans de procédure pour demander l'annulation du décret sur le reclassement des PH. le Conseil d'Etat rendra très prochainement sa décision.

L'avis du rapporteur public, donné à l'audience du 7 octobre, ne nous est pas favorable. Nous espérons néanmoins que le Conseil d'Etat annulera le décret.

Lire notre communiqué de presse

Temps de travail des internes et praticiens hospitaliers

Sans réponse de la part des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg à notre demande de mise en place d'un dispositif fiable et objectif du décompte du temps de travail, Jeunes Médecins a fait un référé suspension pour obtenir une décision rapide du Juge

Lire notre communiqué de presse

Situation des PADHUE en Guvane

Jeunes Médecins Guyane s'est entretenu avec Mme de BORT, Directrice générale de l'ARS Guyane, au sujet de la situation alarmante des PADHUE « stock » parmi lesquels certains attendent depuis un an et demi que leurs dossiers soient examinés par les jurys de commission régionale d'autorisation d'exercice (CRAE).

Grâce à nos demandes répétées, l'ARS a entrepris des actions pour débloquer la situation d'ici fin octobre. Nous y serons donc très attentifs

Prime d'enseignement supérieur et de recherche : créée par les décrets n° 2022-1252 et 2022-1253 du 23 septembre 2022

Publics concernés : PU-PH et MCU-PH toutes spécialités + médecine générale + enseignants placés en délégation ou en mission temporaire + MCU-PH à temps partiel des disciplines odontologiques.

Date du versement : avant la fin du second semestre de l'année universitaire

Objectif

Reconnaitre l'investissement du personnel titulaire enseignant et hospitalier dans l'élaboration et la transmission des connaissances médicales, pharmaceutiques et odontologiques de niveau universitaire, ainsi que dans le développement de la recherche.

Procédure

- Déposer sa candidature avant la fin de l'année universitaire précédant l'année d'attribution via un compte rendu d'activité d'enseignement et de recherche. Par dérogation, la date limite de dépôt des candidatures et de versement de la prime ne sont pas applicables à la prime versée en 2022.
- Le compte rendu d'activité et de recherche est examiné par le Conseil d'unité de formation et de recherche dont relève l'enseignant, qui atteste de l'accomplissement par le candidat de ses obligations réglementaires de services universitaires. Cet examen prend en compte les différentes modalités d'enseignement des disciplines de santé et notamment, la spécificité de l'enseignement et du suivi étudiant dans le contexte hospitalier.

- L'attribution de la prime et la détermination du taux applicable sont arrêtées par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche (UFR) après avis du conseil d'unité de formation et de recherche en fonction de la charge d'enseignement et de recherche exercée par le candidat.
- Cette prime est attribuée en fonction de la charge d'enseignement et de recherche exercée par le candidat.

Taux annuels de la prime : taux maximum = 714 euros ; taux intermédiaire = 476 euros ; taux minimum : 238 euros.

Pour la médecine générale, la prime est versée aux seuls PU et MC de médecine générale ayant accompli l'intégralité de leurs obligations réglementaires de service d'enseignement durant l'année universitaire précédant l'année d'attribution. Son attribution est arrêtée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'UFR concernée après avis du conseil de l'UFR.

Pour le versement de la prime en 2022, le conseil de l'UFR de rattachement atteste de leur investissement pédagogique.

atteste de leur investissement pédagogique. Par dérogation, la date limite de versement de la prime n'est pas applicable à la prime versée en 2022. Le taux annuel est fixé à : 714 euros.

NOS PARTENAIRES

Auto-évaluation gratuite de tes soft skills

Notre partenaire <u>CATALYSE</u> te propose un outil qui permet aux soignants de s'autoévaluer sur une quarantaine d'attributs liés à leurs compétences comportementales (soft skills).



Si tu fais partie des 100 premiers adhérents Jeunes Médecins qui rempliront le questionnaire d'auto-évaluation avant le 15 novembre, tu recevras gratuitement sous 2 semaines un rapport individuel personnalisé.

Tu pourras utiliser ce rapport comme base de réflexion sur ton développement professionnel ou comme point de départ pour un accompagnement en coaching.

Pour accéder au questionnaire

Pour plus d'information, n'hésite pas à contacter Magali.

CATALYSE est un cabinet de coaching et de formation dédié au secteur de la santé qui accompagne les professionnels du secteur sur le développement de leurs compétences organisationnelles, humaines et leur savoir être.

ZOOM SUR...

Quitter ou pas son AGA (Association de Gestion Agréée) ?

À partir de 2023, les médecins libéraux qui n'adhèrent pas à une AGA* ne seront plus soumis à une majoration de 25% de leurs bénéfices.

Voici un modèle de lettre pour résilier ton adhésion si tu le souhaites.

NB: Les autres avantages de l'adhésion à une AGA sont conservés notamment, pour les médecins généralistes conventionnés de secteur I, la déduction d'un abattement égal à 3% des recettes conventionnelles au titre de la première année d'adhésion (ou première année d'installation pour les remplacants adhérents qui s'installent).

REPORTAGES VIDÉO



Ces vidéos ont été réalisées par Jeunes Médecins.

Elles sont disponibles sur notre <u>chaîne</u> <u>Medimotion</u> et sur notre <u>chaîne Youtube</u>.



Journée mondiale Alzheimer Regards Croisés #6 sur la maladie d'Alzheimer



Journée mondiale du don d'organes et de la greffe Regards croisés #3 Partie 2 sur le don d'organe avec Vivette et Matthieu

DONNE-NOUS TON AVIS!

(seulement 2 cases à cocher)

À PROPOS DE JEUNES MÉDECINS

Syndicat de médecins hospitaliers et libéraux rassemblant près de 5000 jeunes professionnels en métropole et en Outre-mer, Jeunes Médecins

propose aux ministères de tutelle des solutions sur les statuts, l'exercice des fonctions et la formation continue de ses membres, sans parti pris de mode d'exercice.



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes adhérent(e) au SYNDICAT JEUNES MÉDECINS. Se désinscrire



© 2022 SYNDICAT JEUNES MÉDECINS Jeunes Médecins 17 rue du Fer à Moulin 75005 PARIS jeunesmedecins@orange.fr

Mauris commodo massa tortor, u <u>sit amet.consectetur adipisicing</u> Nunc fermentum neque quam, sodales eleifend elit imperdiet vitae. Aliquam id euismod nulla. Suspendisse imperdiet, sem et sollicitudin egestas, urna nunc auctor massa, vulputate pharetra mi odio nec tortor. Ut ultricies massa viverra quis.

Mauris commodo massa tortor, u <u>sit amet.consectetur adipisicing</u> Nunc fermentum neque quam, sodales eleifend elit imperdiet vitae. Aliquam id euismod nulla. Suspendisse imperdiet, sem et sollicitudin egestas, urna nunc auctor massa, vulputate pharetra mi odio nec tortor. Ut ultricies massa viverra quis.